

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée régulière du 17 janvier 2022**  
**En visioconférence sans présence du public**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 6 décembre 2021
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance d'adoption du budget du 15 décembre 2021
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021
- 5.0 Adoption des comptes payés de décembre 2021
- 6.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour décembre 2021
- 7.0 Période de questions
  
- 8.0 Règlements :
  - 8.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Waterville
  
- 9.0 Résolutions :
  - 9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier du MTQ – Reddition de compte 2021
  - 9.2 Service d'assistance technique et gestion de projets – Banque d'heures 2022
  - 9.3 Activité d'initiation à la pêche – demandes et nominations
  - 9.4 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
  - 9.5 Affectation d'une somme au Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
  - 9.6 Entente intermunicipale de réciprocité relative à l'établissement d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies
  - 9.7 Appui à la demande de financement de Bleu Massawippi pour le projet Stop Moule Zébrée déposée dans le cadre du programme Écoaction d'Environnement et Changements Climatiques Canada
  - 9.8 Politique de travail service incendie 2022-2024
  
- 10.0 Varia
- 11.0 Questions des contribuables
  
- 12.0 Levée de l'assemblée

Fait à Waterville, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

Nathalie Isabelle  
Secrétaire-trésorière

Veillez prendre avis que compte tenu des circonstances entourant la pandémie de COVID-19 et l'arrêté ministériel, la ville de Waterville invite les citoyens à faire parvenir leurs questions par courriel à l'adresse : [dg@waterville.ca](mailto:dg@waterville.ca) au plus tard le **17 janvier 16 h**. Veuillez svp indiquer votre prénom, votre nom, votre adresse ainsi que votre question. Ces questions écrites s'ajoutent à la période de questions prévue à la séance du conseil municipal.